



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet,  
chef du Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 3 septembre 2008

OBJET : Aménagement hydroélectrique du complexe La Romaine

V/RÉF. : 3211-02-086  
N/RÉF. : 7610-09-01-0161404

Voici les commentaires de la direction régionale concernant l'aspect quantitatif et qualitatif des éléments requis par la directive portant sur la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur le projet mentionné en objet.

Essentiellement, l'étude d'impact, selon nos connaissances et notre champ de compétences, répond de façon satisfaisante et valable aux éléments de la directive pour ce qui est de l'étape de recevabilité.

Par contre, nous reviendrons ultérieurement sur les sujets suivants :

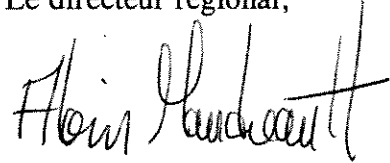
- l'initiateur du projet doit évaluer la production des gaz à effet de serre lors des travaux préliminaires et la construction pour le chantier en incluant le transport de matériaux et les déplacements des travailleurs à l'extérieur de la zone du complexe de la Romaine. Le suivi des émissions devra également en tenir compte;
- plusieurs éléments devront faire l'objet de demandes d'autorisation en vertu notamment des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement même si ces sujets ont été mentionnés dans l'étude d'impact, par exemple, lieux d'élimination de neige, prises d'eau temporaire, bassins de sédimentation, etc.
- la gestion des pneus usagés, rebuts métalliques, sols contaminés, déchets dangereux, déchets de construction et déchets domestiques devra être faite de concert avec la MRC, la Ville de Havre-Saint-Pierre et les entrepreneurs, en

...2

tenant compte des capacités et des réalités des régions éloignées. L'initiateur du projet, de concert avec les intervenants du milieu, doit entamer les discussions sur les réseaux de récupération et d'élimination de façon à optimiser le nombre de sites et leurs efficacités. La MRC et la Ville de Havre-Saint-Pierre sont actuellement en restructuration de leur site d'enfouissement et à la création d'un réseau de récupération.

Si de l'information additionnelle vous est nécessaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. Sylvain Boulianne (poste 232) qui est l'analyste responsable du dossier.

Le directeur régional,



Alain Gaudreault

AG/SB/kb